

Impression d'un calendrier :

12 à 13 photos seront présentées dans un calendrier. Les gagnants du concours recevront chacun un exemplaire gratuit du calendrier en cadeau.

Pour toute question concernant le concours, veuillez envoyer un e-mail à graul@naturpark-eifel.de ou appeler le +49162 6284710.

Critères pour les images :

Format de fichier : JPG / image au format paysage

Taille de l'image : côté long min. 2400 pixels

Taille du fichier : max. 5 MB

Nom du fichier : nom, prénom, titre, lieu de la prise de vue, motif

Indications supplémentaires pour la notification du gain : Nom, prénom, adresse, âge (facultatif)

Aucun filigrane ne doit figurer sur les photos.

Droit de reproduction et de publication :

En envoyant sa photo, l'auteur(e) accepte les conditions suivantes :

Les photos sélectionnées au concours photo Parc naturel germano-belge Hautes Fagnes – Eifel peuvent être utilisées et publiées gratuitement par le Naturpark Nordeifel e.V. (DE) et le Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel ASBL (BE) dans le cadre des relations publiques et de la presse, en mentionnant l'auteur. Cela comprend les médias analogiques et numériques, par exemple Internet, les calendriers de photos, les expositions, les publications, etc.

Limité aux utilisations susmentionnées, l'expéditeur cède au Naturpark Nordeifel e.V. et au Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel ASBL le droit de publication, d'utilisation et de reproduction. Il n'en résulte aucun droit à des honoraires.

Toute autre utilisation, en particulier toute exploitation ou réutilisation par des tiers, nécessite l'accord explicite de l'auteur.

Information juridique :

L'auteur/l'autrice assure qu'il/elle est en possession de tous les droits d'auteur sur l'œuvre soumise. Il assure qu'en dépit de ses droits d'auteur, il n'est pas non plus empêché ou limité dans la publication de ses œuvres par les droits d'autres personnes, par exemple les droits à l'image des personnes représentées. Il assure en outre que tout traitement de l'image a été effectué par lui-même/elle-même.

Les œuvres ou parties d'œuvres qui ont déjà été acceptées ou récompensées en tant qu'image, diapositive ou photo numérique lors d'autres concours de photographie, championnats allemands de photographie (Bundesfotoschauen, Bundesdiaschauen) ne peuvent plus être présentées.

En cas de non-respect (même partiel) des directives du concours, l'expéditeur n'a aucun droit à ce que son œuvre soit jugée et acceptée. S'il s'avère que les directives de l'appel d'offres n'ont pas été respectées, une disqualification peut également avoir lieu après le jugement.

Protection des données :

Seules les données nécessaires à l'organisation et à la documentation du concours sont saisies et enregistrées.

L'organisateur du concours est autorisé à accéder à ces données et à les enregistrer pour la réalisation et l'évaluation du concours. En s'inscrivant au concours, les participants/participantes acceptent la collecte et l'enregistrement des données suivantes :

Nom, prénom, adresse, adresse e-mail, âge, fichiers d'images relatifs au concours.

Les données collectées ne peuvent être utilisées que dans le cadre du concours et ne peuvent pas être transmises à des tiers sans autorisation. Le/la participant(e) se déclare néanmoins d'accord avec la publication des résultats du concours et des photos acceptées sur les pages Internet du parc naturel, dans des expositions, dans le calendrier 2024 et dans les médias et la presse (impression, Internet, télévision). Les résultats du concours ne peuvent contenir que les données suivantes :

Nom, prénom, le cas échéant, lieu de résidence et/ou âge.

Les données des participants / participantes des photos non utilisées aux fins décrites ci-dessus seront supprimées avant le 31 juillet 2023.

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve de tous les points et conditions de ce concours. Tout recours juridique est exclu.

Le micro-projet « Parc Naturel - Académie 2023 » est cofinancé dans le cadre de l'Interreg People to People Interreg V-A EMR avec des fonds du Fonds Européen de Développement Régional (EFRE).



Deutsch-Belgischer
Naturpark
Hohes Venn - Eifel

Ministerium für Umwelt,
Naturschutz und Verkehr
des Landes Nordrhein-Westfalen



Rheinland-Pfalz
MINISTERIUM FÜR
KLIMASCHUTZ, UMWELT,
ENERGIE UND MOBILITÄT



Mit Unterstützung des Europäischen Fonds für regionale Entwicklung
Die Europäische Union investiert in Ihre Zukunft.
Interreg
Euregio Maas-Rhein
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung